



# ► **Compte rendu des travaux** **4B**

Conférence internationale du Travail – 109<sup>e</sup> session, Genève, 2021

Date: 1<sup>er</sup> juillet 2021

---

## **Séance plénière: Rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux – présentation et approbation**

Vendredi 18 juin 2021, 14 h 50

Président: M. Zniber

### **Le Président**

(original anglais)

Nous abordons maintenant les travaux de la Commission des finances des représentants gouvernementaux (Commission des finances). Je me réfère au rapport de la commission, qui se trouve dans le *Compte rendu des travaux, n° 4A*. Ce rapport contient dix résolutions concernant des questions financières et administratives, notamment une résolution sur l'adoption du programme et budget pour 2022-23 et la répartition du budget des recettes entre les États Membres.

J'invite maintenant la présidente et rapporteure de la commission, Son Excellence l'Ambassadrice M<sup>me</sup> Grata Endah Werdaningtyas (Indonésie), à nous présenter les travaux de la commission et son rapport.

### **M<sup>me</sup> Werdaningtyas**

**Présidente et rapporteure de la Commission des finances**

(original anglais)

J'ai l'honneur de présenter à la Conférence le rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux. Ce rapport a été publié dans le *Compte rendu des travaux, n° 4A*, et contient les recommandations de la commission sur les questions dont elle était saisie. Les dix résolutions soumises à la Conférence pour adoption figurent à la fin du rapport.

Le principal point à l'ordre du jour de la commission était les Propositions de programme et de budget pour 2022-23, dont l'examen avait été recommandé à la Conférence par le Conseil d'administration à sa 341<sup>e</sup> session (mars 2021).

Les Propositions de programme et de budget pour 2022-23 présentées ici, alors que le monde du travail traverse une crise sans précédent et que la persistance de la pandémie de COVID-19 fait peser une grande incertitude sur les perspectives

économiques et sociales mondiales, visent essentiellement à soutenir les États Membres de l'OIT dans les efforts qu'ils déploient en faveur d'une reprise centrée sur l'humain, inspirée de la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail (Déclaration du centenaire) et propre à consolider le rôle moteur de l'Organisation dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies (Programme 2030). Les propositions concrétisent ainsi les ambitions du Plan stratégique de l'OIT pour 2022-2025.

Le budget des dépenses proposé pour 2022-23 est un budget à croissance réelle nulle, identique en dollars É.-U. constants à celui approuvé pour 2020-21. À la suite de l'exécution par le Bureau des contrats d'achat à terme, le taux de change budgétaire applicable pour 2022-23 a été fixé à 0,90 franc suisse pour 1 dollar É.U. et le budget des dépenses s'élève à 852 760 200 dollars É.-U. Le montant total dû par les États Membres se chiffre à 767 484 180 francs suisses, soit une réduction globale de 4,5 pour cent par rapport à l'exercice biennal 2020-21. Le récapitulatif du projet de budget des dépenses pour 2022-23 par ligne de crédit et du projet de budget des dépenses et des recettes pour 2022-23 figurent à l'annexe II du rapport.

La première résolution proposée par la commission, la résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2022-23 et la répartition du budget des recettes entre les États Membres, doit être soumise à un vote par appel nominal immédiatement après l'adoption du rapport de la commission en séance plénière. Je me permets de vous inviter tous instamment, gouvernements, employeurs et travailleurs, à appuyer pleinement cette résolution.

La commission a également examiné la proposition concernant le barème des contributions au budget ordinaire de l'Organisation internationale du Travail pour 2022, basée sur le barème des Nations Unies, et a recommandé à la Conférence d'adopter cette deuxième résolution proposée par la commission. Le barème détaillé des contributions des États Membres se trouve à l'annexe I du rapport.

Sur la base du budget des recettes en francs suisses pour 2022-23 et du barème des contributions au budget pour 2022, un état des contributions dues par les États Membres pour 2022, incluant les divers montants crédités, est présenté à l'annexe III du rapport.

Du fait du report de la 109<sup>e</sup> session de la Conférence de 2020 à 2021, la commission était saisie des deux rapports suivants: Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2019 et rapport du Commissaire aux comptes, d'une part, et Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2020 et rapport du Commissaire aux comptes, d'autre part. La commission note avec satisfaction que les états financiers sont pleinement conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public et que le Commissaire aux comptes de l'Organisation – la Commission de vérification des comptes des Philippines – a émis une opinion sans réserve sur ces états financiers, tant pour 2019 que pour 2020. Compte tenu de la recommandation favorable formulée par le Conseil d'administration, qui figure dans le procès-verbal de ses 341<sup>e</sup> et 341<sup>e</sup>*bis* sessions, la commission a recommandé sans hésiter que les états financiers pour 2019 et 2020 soient adoptés conformément à l'article 29 du Règlement financier. Le texte de ces résolutions – les troisième et quatrième résolutions proposées par la commission – figurent dans le rapport.

Outre les questions relatives au programme et aux états financiers mentionnées plus haut, la commission a examiné six projets de résolution concernant des questions

administratives qui doivent être approuvées par la Conférence sur la base des recommandations formulées par le Conseil d'administration lors de ses dernières sessions. Il s'agit des résolutions suivantes: résolution concernant la dissolution du Fonds d'épargne volontaire pour les fonctionnaires du BIT; résolution concernant les amendements au Statut du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail et à son annexe, ainsi que les mesures transitoires relatives à l'application de l'article III modifié du Statut; résolution concernant la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail, y compris la nomination de quatre nouveaux juges pour un mandat de cinq ans et le renouvellement du mandat de deux juges actuellement en exercice pour un mandat non renouvelable de sept ans; résolution concernant la nomination de représentants de la Conférence au Comité des pensions du personnel du BIT; résolution concernant le produit de la vente de la parcelle 4057 appartenant à l'OIT, sise à Genève; et résolution concernant le produit de la vente des locaux du bureau de l'OIT à Bruxelles.

Enfin, je tiens à exprimer ma sincère gratitude aux membres de la commission ainsi qu'aux membres du secrétariat pour le déroulement très efficace et harmonieux de nos travaux. Je salue aussi le travail des interprètes, des rédacteurs du rapport et des traducteurs, qui ont assuré le traitement en temps voulu et de façon pertinente des documents inscrits à l'ordre du jour de la commission, ainsi que du rapport que je présente aujourd'hui. Sur ces remarques, je recommande à la Conférence d'adopter le rapport et ses résolutions.

## Le Président (original anglais)

Merci beaucoup, Madame, pour ce résumé des travaux de la commission et des résolutions qu'elle soumet à la plénière de la Conférence pour adoption. S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que la Conférence approuve le rapport de la Commission des finances, paragraphes 1 à 45 et annexes I à III?

**(Le rapport – paragraphes 1 à 45 et annexes I à III – est approuvé.)**

Nous allons maintenant procéder à l'adoption, une par une, des résolutions contenues dans le rapport, à l'exception de la résolution relative à l'adoption du programme et budget pour 2022-23 et à la répartition du budget des recettes entre les États Membres, laquelle fera l'objet d'un vote plus tard cet après-midi après l'examen du premier rapport de la Commission de proposition.

## Résolution concernant le barème des contributions au budget pour 2022: adoption

### Le Président (Original anglais)

Commençons par la résolution concernant le barème des contributions au budget pour 2022.

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

**(La résolution est adoptée.)**

## **Résolution concernant le rapport financier et les états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2019: adoption**

**Le Président**  
(Original anglais)

Passons à la résolution concernant le rapport financier et les états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2019.

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

**(La résolution est adoptée.)**

## **Résolution concernant le rapport financier et les états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2020: adoption**

**Le Président**  
(Original anglais)

Nous abordons maintenant la résolution concernant le rapport financier et les états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2020.

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

**(La résolution est adoptée.)**

## **Résolution concernant la dissolution du Fonds d'épargne volontaire: adoption**

**Le Président**  
(Original anglais)

La Conférence est maintenant invitée à examiner la résolution concernant la dissolution du Fonds d'épargne volontaire.

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

**(La résolution est adoptée.)**

## **Résolution concernant le Statut du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail: adoption**

**Le Président**  
(Original anglais)

Passons rapidement à la résolution concernant le Statut du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail.

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

**(La résolution est adoptée.)**

## **Résolution concernant la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail: adoption**

**Le Président**  
(Original anglais)

Nous passons maintenant à la résolution suivante figurant dans le rapport, à savoir la résolution concernant la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail.

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

**(La résolution est adoptée.)**

## **Résolution concernant les nominations au Comité des pensions du personnel du BIT (Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies): adoption**

**Le Président**  
(Original anglais)

La résolution suivante est la résolution concernant les nominations au Comité des pensions du personnel du BIT (Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies).

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

**(La résolution est adoptée.)**

## **Résolution concernant le produit net de la vente de la parcelle 4057 appartenant à l'OIT, sise à Genève: adoption**

**Le Président**  
(Original anglais)

Je vous prie maintenant de vous pencher sur la résolution concernant le produit net de la vente de la parcelle 4057 appartenant à l'OIT, sise à Genève.

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

**(La résolution est adoptée.)**

## Résolution concernant le produit de la vente des locaux du bureau de l'OIT à Bruxelles: adoption

### Le Président

(Original anglais)

Nous arrivons à la dernière résolution mais non la moindre, la résolution concernant le produit de la vente des locaux du bureau de l'OIT à Bruxelles.

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

**(La résolution est adoptée.)**

Je voudrais, au nom de la Conférence, exprimer ma profonde gratitude aux membres de la Commission des finances et aux membres du secrétariat qui ont contribué au bon déroulement des travaux de la commission. Je suis conscient des efforts que vous avez déployés et des négociations que vous avez menées pour garantir l'approbation de ce rapport et de ces résolutions. La Conférence dans son ensemble vous remercie pour votre ardeur et votre dévouement.

**(La Conférence poursuit ses travaux en séance plénière.)**

Samedi 19 juin 2021, 13 h 10

Présidence de M. Zniber

## Résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2022-23 et la répartition du budget des recettes entre les États Membres: adoption

### Le Président

(Original anglais)

Le résultat du vote par appel nominal sur la résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2022-23 et la répartition du budget des recettes entre les États Membres est le suivant: 369 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions. Le quorum de 325 est atteint, de même que la majorité requise des deux tiers de 247.

**(La résolution est adoptée.)**

**(Les résultats détaillés du vote figurent sur le site Web de la Conférence.)**

Je pense que nous devons nous féliciter de l'adoption du programme de travail de notre Organisation pour le prochain exercice biennal et de l'approbation du budget nécessaire à la mise en œuvre de ce programme. Ce programme et budget nous permettra d'honorer l'engagement exprimé par l'appel mondial à l'action en vue d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19, ainsi que les résolutions adoptées tout au long de cette session de la Conférence.

**(La Conférence poursuit ses travaux en séance plénière.)**